

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 07 mai 2009

Présents : Pierre ROUMILHAC (Pouvoir de Laurent IMBERT), Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, , Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET, Jean-Marc NEGRIER (arrivé à 20 heures 50).

Excusé : Laurent IMBERT (Pouvoir à Pierre ROUMILHAC)

Absentes : Hélène MAGRIT, Sammantha LEBRAUD

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

Approbation du compte-rendu du dernier conseil :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative :

Il est nécessaire de prendre une décision modificative, afin d'intégrer le travaux de voirie de 2006. Le montant à affecter est de 39 676,94 € au compte 2151, équilibré par 35 000 € au 16875, plus 2 743 € au 1223, et 1933,94 € au 1325. Cette décision modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Choix du maître d'oeuvre pour la cantine :

Le conseil municipal, dans sa séance du 12 septembre 2008, avait acté le principe de travaux à l'ancienne cantine, afin de rendre ce local conforme à la réception du public. Une étude préalable à cette opération avait été effectuée. Il est maintenant nécessaire de choisir un maître d'oeuvre pour mener cette opération. Trois cabinets ont été contactés : Ratier-Lécaille à St Bonnet, Perrot à Nantiat, et Tamisier à Bersac sur Rivalier. Le cabinet Lécaille-Ratier ayant fait un travail préalable très complet, le maire propose de le retenir pour la maîtrise d'oeuvre, et de retenir son projet. Le montant des honoraires sera de 8 %.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ce cabinet, approuve le projet de celui-ci, pour un montant estimatif de 31 696 euros H T, et autorise le maire à engager la procédure pour ces travaux.

Assainissement du Maubert :

Les travaux de la station suivent leur cours, et devraient être terminés mi mai. L'entreprise a fait un travail de très bonne qualité, dans des conditions climatiques favorables. Il est prévu de ne planter les roseaux qu'a l'automne, après la mise en service du réseau. Une réception provisoire des travaux doit avoir lieu vers la fin du mois.

La DDE, après un mois d'étude des offres des entreprises pour l'assainissement du Maubert, propose de retenir le groupement d'entreprises Loizeau-TPRL, de Saint Sulpice les Feuilles et Arnac la Poste, pour un montant de marché de 52 404,75 € HT, pour la tranche ferme. Quatre tranches supplémentaires ont été chiffrées, pour un montant total de 46 920,55 € HT, ce qui ferait un total de 99 325,30 € HT. Ce montant est supérieur au montant subventionné, qui est de 97700 €. La commission assainissement, réunie mardi soir propose de retenir l'ensemble des tranches, afin de clore l'ensemble des travaux d'assainissement de ce village, tout en sachant qu'une section du réseau ne figurait pas au dossier projet sur le haut du village. Ceci permettrait d'effectuer l'effacement du réseau en 2010 comme prévu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser l'ensemble des travaux.

En ce qui concerne les pénalités du maitre d'oeuvre, le maire a rencontré le 6 mai Monsieur Yon, chef du service aménagement opérationnel de la DDE, elles s'élèveront à 3000 €, le délai d'application de ces dernières ne commençant à courir qu'à partir de la date de remise des documents d'étude préalable au maitre d'oeuvre.

Autorisation d'effectuer un emprunt :

Compte tenu des travaux d'assainissement, il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour financer les travaux, comme prévu au budget. Tous les établissements bancaires ayant une agence à Bellac ont été sollicités pour un emprunt d'un montant de 84 000 euros, sur une durée de 15 ou 20 ans, à taux fixe et échéances constantes.

Trois établissements ont répondu, aux conditions suivantes :

Caisse d'épargne : 15 ans à 4,35 %, 20 ans à 4,64 %.

Crédit mutuel : 15 ans à 4,50 %, 20 ans à 4,82 %.

Crédit agricole : 15 ans à 4,20 %, 20 ans à 4,40 %.

Tous nous font des offres sans frais de dossier, ni parts sociales.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le crédit agricole pour cette opération, avec une durée de remboursement de 15 ans.

Vote des subventions aux associations :

Des demandes supplémentaires nous sont parvenues : Le G V A de Bellac- Mézières, et l'association jumeaux et plus. Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer 55 euros au GVA, et ne retient pas la demande de l'association jumeaux et plus.

– **Participation de la commune au concours de fleurissement :**

Le conseil général, comme tous les ans organise son concours départemental de fleurissement. Il est ouvert aux communes et aux particuliers. L'inscription est subordonnée à l'organisation d'un concours communal. Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas s'inscrire cette année. La commune n'organisera pas plus de concours communal en 2009.

– **Tarifs Tennis :**

A compter de cette année, les deux points de vente des tickets de tennis seront l'auberge "Le Blanzac", et la mairie, aux jours et heures d'ouverture.

La grille de tarifs était complexe, avec des prix variant en fonction de l'âge, du nombre de joueurs, et de la provenance des utilisateurs. Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les tarifs suivants :

TARIF TENNIS DE BLANZAC PAR JOUEUR				
	COMMUNE		EXTÉRIEURS	
	PRIX HEURE	CARTE 10 H	PRIX HEURE	CARTE 10 H
MOINS DE 12 ans	GRATUIT		2,00 €	16,00 €
MOINS DE 16 ans	1,00 €	8,00 €	2,00 €	16,00 €
ADULTES	3,00 €	24,00 €	4,00 €	35,00 €

– **Questions diverses :**

Bulletin :

Le bulletin sera distribué en juin. Compte tenu du délai nécessaire à sa réalisation, les articles devront être remis au plus tard le 26 mai.

Vente des tables d'école :

Il reste quelques tables d'école, qui nous prennent de la place pour le stockage.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité d'en conserver une ou deux, et de vendre les autres. Le prix fixé est de 10 euros pour les tables à 2 places, et 5 euros la petite table et sa chaise. Priorité sera donné aux blanzaniers, publicité sera faite sur le bulletin. S'il en reste la vente sera diffusée sur le site, et éventuellement par petite annonce.

Infos LGV Limoges Poitiers :

Une première réunion a eu lieu le 9 février, avec les maires des communes de l'arrondissement. Une seconde le 29 avril. A l'heure actuelle, le projet est en phase d'étude de faisabilité et de concertation. Cette étude porte sur différents tracés des zones où le projet aurait le moins d'impacts possibles. Après études préalables, les deux zones de tracé passant sur le territoire de la commune sont écartées. La ligne passera au sud de Bellac, avec encore deux couloirs de passage différents. Des cartes plus précises ont été remises aux participants, et sont sur le site www.lgvpoitierslimoges.com.

Permanence de soins :

Une réunion d'information, organisée à l'initiative du Pays a eu lieu le 7 avril. La DDAS nous a présenté le projet, qui, nous a on assuré, n'était pas définitif, et pour lequel le débat restait ouvert. Les élus participants ont témoigné de beaucoup d'inquiétude quant à la carte proposé qui conduirait à la mise en place de 12 secteurs sur le département pour les dimanches et jours fériés, et seulement 6 la nuit de 0 à 6 heures. De plus le médecin de garde assurerait uniquement des consultations en un point fixe, le transport des patients ne pouvant se déplacer de façon autonome étant pris en charge par un "transport social"... Pour notre secteur de Bellac, il serait fusionné avec les secteurs de Mézières et le Dorat pour les dimanches et fériés, et descendrait jusqu'à St Gence la nuit. Il est clair que si ce projet voit le jour, nous assurerons une mort encore plus rapide du monde rural, avec une dégradation sensible des services de santé. Une motion de vigilance a été signée par l'ensemble des participants, et déposée à Monsieur le Sous-Préfet. Le conseil municipal de Blanzac, avait quant à lui adopté une motion lors de sa dernière séance.

Fête patronale :

A l'occasion de la fête patronale du dimanche 17 mai, le comité des fêtes organise son vide grenier. Par conséquent, un arrêté de circulation a été pris, afin d'interdire la circulation sur les parties de la R D 1 A situées entre le parking de la salle polyvalente et la mairie, d'une part, et du monument à l'auberge, d'autre part. Le maire a également pris un arrêté d'autorisation pour le vide grenier.

Les panneaux de signalisation, prêtés par Bellac, seront mis en place par la commune.

Repas des Ostensions :

Il y a sept ans, la commune avait offert un petit repas aux participants des ostensions. Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler cette opération. Il pourrait avoir lieu le soir au retour de la cérémonie de cloture, mais les participants seront consultés mercredi 13, à l'occasion de la répétition ou participeront le conseil municipal, la garde, et le cortège paroissial.

D'autre part, la garde organise 2 cars au départ de Blanzac ouvert à tous, avec participation de 3 €. Inscriptions Noël et Jean-Louis.

Étang de Rouffignac :

A compter de cette année, les deux points de vente sont l'auberge et la mairie.

Nous envisageons de faire quelques petits travaux, afin de faciliter l'installation de l'éclairage pour le 14 Juillet. Il s'agit d'enfouir une gaine et de planter un mat. L'opération sera effectuée avec des bénévoles, en louant une mini pelle. Nous avons prévu la date du vendredi 15 mai.

14 Juillet :

Une réunion préparatoire avec l'auberge et le comité doit avoir lieu le 20 mai.

L'orchestre retenu est Music Alain de Limoges, avec 4 musiciens, pour 480 €. Le feu d'artifice en cours de négociation, sans doute environ 3000 €.

Tableau de permanence des élections :

Le bureau de vote est ouvert de 8 heures à 18 heures. Le tableau des permanences est à compléter selon les disponibilités de chacun, sachant que 3 personnes sont nécessaires lors de chaque tour. Il sera nécessaire de faire appel à des électeurs bénévoles.

Logement :

Les travaux de peinture vont se terminer courant mai. Aucune demande actuellement pour cette location. La publicité va être élargie.

Projet de centrale photovoltaïque :

Le groupe G D F-Suez a pour projet de monter des centrales électriques photovoltaïques. Il est à la recherche de 50 hectares, situés en position d'ensoleillement, en achat ou location, pour implanter une unité de production.

Pétition :

L'association Timotéange nous propose une pétition pour la mise en place de tests d'aptitude à la conduite, obligatoire tous les 10 ans, et tous les 3 ans à partir de 60 ans. Après débats, les conseillers présents refusent de signer cette pétition.

Défense incendie :

La défense incendie relève de la compétence de la police du maire, selon la loi du 10 décembre 1951.

Le SDIS a, comme annuellement, fait le point sur la défense incendie de la commune. Seules 2 bouches sont conformes : Les Gatines et Charbonnières. Beauchamps, qui jusqu'alors était aux normes ne satisfait plus aux exigences demandées (60 m³/h pendant 2 heures).

Le conseil municipal décide de demander des propositions pour revoir les deux bouches incendie de Beauchamps et du Bourg. Cette dernière n'a jamais satisfait aux obligations règlementaires depuis son installation.

- Date du prochain conseil :

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mardi 16 juin à 20 heures.

Aucun autre question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.